

nons 1° Québec vue des à glace; 2° la rue du Sault-au-Matelot; 3° Un faubourg de Québec; 4° Hope Hill (rue Couillard) vue du Marché de la haute-ville, 5° Le bastion de l'Artillerie; 6° L'Hôtel-Dieu; 7° Le Neptune Inn, à la basse-ville; 8° Québec vue de la Pointe-Lévis; 9° Le monument Wolfe; 10° La récolte de la glace. Toutes ces vues de Québec ont été rééditées par la lithographie en 1930.

Cockburn avait reproduit par le dessin ou la peinture des douzaines d'autres sites de la province de Québec. Le seul qui a été publié, croyons-nous, est celui qu'il a consacré au Château Richer. Que sont devenus toutes ces pièces précieuses?

---

### LES POUSSER AUX ÉTUDES!

---

On a chanté sur tous les tons que nos ancêtres ne s'occupaient pas beaucoup de l'instruction de leurs enfants. Il est vrai que sous le régime français au Canada le nombre des illettrés était assez élevé. Mais cette déficience n'était pas toujours le fait des parents. Une paroisse ou une seigneurie qui comptait vingt-cinq ou trente familles pouvait-elle se payer le luxe de garder un maître d'école chez elle. En France, la plupart des familles se groupaient près du clocher paroissial. Il leur était donc facile d'avoir une école. Ici, les habitants vivaient sur leurs terres éloignées les unes des autres de trois ou même quatre arpents. Dans ces conditions, comment maintenir une école dans une paroisse ou une seigneurie de trois lieues de longueur. Ceux qui se plaignent de l'ignorance de nos ancêtres ne songent peut-être pas aux obstacles physiques que rencontraient les pauvres habitants.

Une ordonnance de Jacques Leneuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières, du 21 août 1651, nous prouve qu'on s'intéressait plus à l'instruction des enfants que certains réformateurs veulent le faire croire.

Jacques Hertel de La Frenière, décédé aux Trois-Rivières le 10 août 1651, laissait trois enfants, François, le futur "héros", âgé de neuf ans, Marie-Madeleine, âgée de six ans, et Marguerite, âgée de deux ans.

Onze jours après la mort de M. Hertel de La Frenière, soit le 21 août 1651, parents et amis se réunissaient pour élire un tuteur aux enfants mineurs. C'est M. Leneuf de la Potherie qui présidait cette réunion. Marie-Marguerite Marguerie, veuve de M. Hertel de La Frenière, fut élue tutrice de ses enfants. Et, selon la coutume du temps, M. Leneuf de la Potherie, signa l'ordonnance qui la nommait à cette charge. Le brave gouverneur prend la peine d'énumérer les devoirs de la tutrice. Elle devra les nourrir et entretenir du mieux qu'elle pourra, comme une bonne mère doit faire, et, pour nous servir de ses propres paroles, les *pousser aux écoles* et faire, à cet effet, la dépense nécessaire selon leur condition.

Cette phrase n'est-elle pas délicieuse. Les pousser aux écoles!

N'y a-t-il pas là un ordre ou tout au moins un conseil à la veuve Hertel de La Frenière de forcer pour ainsi dire ses enfants à fréquenter l'école même s'ils montraient de la répugnance pour s'instruire?

Ajoutons que madame Hertel de La Frenière, remariée un peu plus tard à M. Moral de Saint-Quentin, fit instruire convenablement ses trois enfants. François, l'aîné, fut anobli par le roi de France, et ses deux soeurs devinrent, l'une, l'épouse du chirurgien Louis Pinard et l'autre, l'épouse de Jean Crevier. Les enfants de M. Hertel de La Frenière créèrent des familles qui ont fait la gloire de la race canadienne-française.

P.-G. R.

---